# Règlementation en vigueur sur l’étiquetage, conception pratique d’une étiquette Le 17 février 2016

## Public concerné : Agriculteurs, et Porteurs de projet, souhaitant mettre aux normes et améliorer leurs étiquettes, en fonction des circuits de vente

### Contenu

Mercredi 17 février
2016
De 9h à 13h
- Etude de la règlementation INCO en matière d’étiquetage des denrées alimentaires pré-emballées ou non
- Les nouveautés apportées par le nouveau règlement et les dates de mise en application
- Mentions obligatoires et spécifiques à certains produits, à la demande des stagiaires: confitures, sirops, produits laitiers, produits carnés transformés,…
- Utilisation des codes-barres

Mercredi 17février
2016
De 14h à 17h
- Spécificités de l’étiquetage des denrées certifiées bio, ou en conversion
- Exemples d’étiquetages nutritionnels
- Etudes de cas concrets et amélioration à apporter, sur la base des étiquettes apportées par les stagiaires

### Infos complémentaires

**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Tarifs**
Adhérent 20E/j€
Non adhérent 30E/j€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

**Plus de renseignements**
Joseph RANDRIAMANANANDRO
agribiovar@bio-provence.org
Agribio 83
Maison du Paysan - ZAC de la Gueiranne
83 340
CANNET DES MAURES
Tel. 04 94 73 24 83

**Taux de satisfaction :** %

**Modalités d'accès :**

### Dates, lieux et intervenants

| | | |
|---|---|---|
| **17 févr 2016**<br>09:00 - 17:00 (7hrs) | A la Maison du Paysan, Le Cannet des Maures<br>83340 Le CANNET DES MAURES | Claire JULIEN, Formateur au CFPPA De Florac |

### Financeur(s)